



Politique en matière de droits de l'homme

Le respect des droits de l'homme est essentiel pour Bunge et repose sur la conviction que nous avons un impact positif sur la vie, les moyens de subsistance et les droits des personnes et des communautés concernées par nos activités. Nous nous engageons à traiter les personnes avec dignité et respect au sein de Bunge et dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. Nous soutenons la croissance d'un système alimentaire plus durable, notamment en promouvant l'agriculture durable, la gestion de l'eau et la réduction de l'insécurité alimentaire, dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations unies. Nous nous engageons à maintenir un environnement de travail sain et sûr pour tous nos employés et sous-traitants, et nous nous efforçons d'identifier tous les cas de violation des droits de l'homme, y compris dans notre chaîne de valeur.

Notre engagement à agir de manière sûre, éthique et durable est ancré dans nos [valeurs fondamentales](#) et notre [Code de conduite](#). Tout en reconnaissant que nos activités peuvent avoir des répercussions négatives sur les droits de l'homme, nous nous efforçons d'identifier, de prévenir et d'atténuer les effets négatifs en appliquant les principes et les mesures décrits ci-dessous. Nous sommes conscients que l'obligation première de prévenir les impacts négatifs sur les droits de l'homme incombe aux gouvernements, mais en tant qu'entreprise mondiale, nous nous engageons à respecter les droits de l'homme conformément aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, à la Charte internationale des droits de l'homme et à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Le comité du développement durable et de la responsabilité d'entreprise du conseil d'administration de Bunge supervise la gouvernance, les politiques, les stratégies et les programmes de l'entreprise en matière de droits de l'homme, et apporte sa contribution à la direction de l'entreprise. La mise en œuvre de cette politique est gérée par notre Directeur mondial des droits de l'homme.

Cette politique s'applique à l'ensemble de nos employés, dirigeants, administrateurs et sous-traitants. Nous attendons également de nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils respectent les principes énoncés dans la présente politique.

Nos principes

Nous sommes guidés par certains principes fondamentaux :

- Nous ne tolérons pas les violations des droits de l'homme commises par nos employés, nos fournisseurs ou des tiers agissant en notre nom.



- Nous interdisons toute forme de travail forcé ou obligatoire, quelle qu'elle soit, y compris le travail sous contrat, le travail servile et le travail des enfants.
- Nous nous engageons à créer un environnement de travail exempt de discrimination, de harcèlement et de représailles, et à soutenir une main-d'œuvre diversifiée et inclusive.
- Nous respectons la liberté d'expression et le droit d'association de nos employés et de nos sous-traitants, y compris leur droit de créer et d'adhérer à des organisations de leur choix pour négocier collectivement sans notre autorisation préalable ou sans ingérence déraisonnable.
- Nous respectons les droits, la culture et les traditions de toutes les parties prenantes là où nous exerçons nos activités, y compris les peuples autochtones et les peuples liés à la terre, ainsi que leurs intérêts en matière de terres, d'eaux et d'environnement.
- Nous ne tolérons pas les menaces, les intimidations ou les attaques contre les défenseurs des droits de l'homme et nous sommes conscients que certains groupes, notamment les femmes et les enfants, peuvent être particulièrement vulnérables aux effets négatifs sur les droits de l'homme dans les endroits où nous opérons.
- Nous nous efforçons d'établir des relations solides, productives et collaboratives avec nos employés.
- Nous nous engageons à créer des conditions de travail sûres et saines pour tous nos employés, entrepreneurs et fournisseurs.

Nos actions

Pour mettre en œuvre nos principes et nos engagements, nous nous engageons à :

- Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des procédures, des formations et des structures d'information internes afin d'intégrer la présente politique dans l'ensemble de notre entreprise et des personnes et entités auxquelles elle s'applique.
- Agir selon les normes les plus élevées d'éthique et d'intégrité, conformément à notre [Code de conduite](#).
- Prenez des mesures pour respecter l'utilisation des terres, les petits exploitants et les peuples autochtones, ainsi que la biodiversité, comme expliqué dans notre [politique de développement durable](#).



- Fournir un lieu de travail sûr et sain à l'ensemble du personnel et des sous-traitants, comme le prévoit notre [Politique mondiale en matière de sécurité et de santé](#).
- Adopter des politiques et des pratiques visant à protéger la confidentialité des informations personnelles des employés, des sous-traitants et des tiers lorsque nous les collectons et les traitons dans le cadre de nos activités commerciales.
- Favoriser les initiatives de renforcement communautaire et de sensibilisation, ainsi que les programmes de formation et de développement, qui soutiennent la mission de l'entreprise en faveur d'un lieu de travail diversifié et inclusif.
- Respecter toutes les lois et réglementations du travail applicables, agir dans le respect de la Charte internationale des droits de l'homme et de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et attendre de nos fournisseurs et sous-traitants qu'ils fassent de même.
- Procéder à une vérification préalable des opérations, fournisseurs et sous-traitants concernés, et exiger des rapports périodiques, des certifications et/ou des formations, le cas échéant, conformément à la présente politique.
- Ne pas recourir au travail forcé sous quelque forme que ce soit, y compris le travail sous contrat et la servitude pour dettes.
- N'embaucher que des employés qui satisfont aux exigences locales en matière d'âge minimum et qui respectent les normes de l'OIT sur le travail des enfants.
- Maintenir une attention particulière à nos impacts environnementaux et climatiques, comme indiqué dans notre [Politique relative aux responsabilités environnementales](#).
- S'engager de manière significative avec les communautés locales et les autres parties prenantes concernées par nos activités afin de créer et d'entretenir des relations transparentes fondées sur le respect et la confiance mutuels.
- Mettre en place un [mécanisme de réclamation](#) permettant à tout employé, fournisseur ou partie prenante de faire part de ses préoccupations concernant nos activités ou nos fournisseurs.
- Prendre des mesures lorsque nous identifions des violations de la présente politique par des employés ou des tiers agissant en notre nom, y compris en prévoyant de coopérer à des mesures correctives le cas échéant.



- Communiquer cette politique à nos employés, contractants et fournisseurs et la mettre à la disposition du public.
- Rendre compte de nos performances par rapport à nos objectifs et cibles en matière de droits de l'homme, notamment sur notre page consacrée à la [responsabilité](#).